

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLUIH DU 16 septembre au 31 octobre 2024

Du 16 septembre à 9h00 au 31 octobre 2024 à 17h30, toutes les personnes intéressées par le Plan Local d'Urbanisme valant programme local de l'Habitat (PLUiH) du Grand Châteaudun sont invitées à venir consulter les documents et échanger avec la commission d'enquête lors des 33 permanences ou aux horaires d'ouverture des mairies, lieux de permanences.

Toutes personnes intéressées par le PLUiH peuvent se rendre dans n'importe quel lieu de permanence !

L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLUIH

En juillet 2018, le **Grand Châteaudun avec ses 23 communes s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) qui se substituera aux documents communaux une fois approuvé.** Il permettra à l'échelle du territoire de la communauté de communes de définir pour chaque parcelle les possibilités et conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Des concertations avec les différents acteurs ont eu lieu tout au long de l'élaboration du PLUiH.

L'enquête publique permet à toute personne intéressée par le PLUiH de venir :

- consulter les pièces qui constituent le PLUi
- échanger avec la commission d'enquête
- apporter des observations sur le contenu des documents

L'objectif de l'enquête publique est **d'intégrer** au PLUiH **les observations validées par les élus qui ne sont pas en contradiction avec le projet politique du document.** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

LES DOCUMENTS CONSULTABLES

Les documents consultables pendant l'enquête publique sont les pièces du PLUiH arrêtés en conseil communautaire du 13 mai 2024 comprenant :

- les différents **diagnostics** de territoire et le rapport qui justifient les choix effectués
- le **projet politique (PADD)** débattu et voté par les élus
- le programme d'orientations et d'actions (POA) qui liste les actions en faveur de l'habitat
- les pièces règlementaires qui organisent les règles de constructibilité du territoire :
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie de la collectivité territoriale en termes d'aménagement.
- le **règlement graphique** par commune (appelé aussi **plan de zonage**)
- le **règlement écrit** (où vous trouverez les règles architecturales et, d'implantation par type de zone)
- les **annexes** avec les servitudes

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête est désignée par le tribunal administratif. Elle assure l'impartialité des échanges lors des permanences.

Pour le Grand Châteaudun, **4 commissaires enquêteurs** ont été nommés : Président : M. Michel BADAIRE, Membres titulaires : M. Christian BRYGIER et M. Pascal GALLON, Membre suppléante : Mme Brigitte ROBLET.

LES DATES ET LIEUX DES PERMANENCES

33 permanences seront réalisées dans les 23 communes du territoire (cf tableaux ci-dessous). Toutes les personnes intéressées par le PLUiH peuvent se rendre dans n'importe quel lieu de permanence sans distinction.

Lieux (Mairies)	Dates de permanence	Horaires de permanence
Brou	Lundi 16 septembre 2024	9h00-12h00
	Jeudi 17 octobre 2024	13h45-16h45
	Vendredi 25 octobre 2024	13h45-16h45
Chapelle-Guillaume	Lundi 23 septembre 2024	9h00-12h00
Châteaudun	Mardi 08 octobre 2024	9h00-12h00
	Mercredi 16 octobre 2024	9h00-12h00
	Jeudi 31 octobre 2024	14h30-17h30
Cloyes-les-Trois-Rivières (mairie de Cloyes-sur-le-Loir)	Mardi 17 septembre 2024	14h00-17h00
	Jeudi 10 octobre 2024	8h30-12h00
	Mardi 29 octobre 2024	9h00-12h00
Conie-Molitard	Mercredi 02 octobre 2024	9h00-12h00
Dampierre-sous-Brou	Lundi 14 octobre 2024	16h00-18h00
Donnemain-Saint-Mamès	Lundi 23 septembre 2024	14h00-17h00
Gohory	Jeudi 26 septembre 2024	16h00-18h30
Jallans	Lundi 21 octobre 2024	9h30-11h30
La Bazoches-Gouët	Jeudi 26 septembre 2024	9h00-12h00
	Samedi 05 octobre 2024	9h00-12h00
	Jeudi 10 octobre 2024	14h00-17h00
La Chapelle-du-Noyer	Mercredi 02 octobre 2024	14h00-17h00
Logron	Mardi 15 octobre 2024	17h00-19h00
Marboué	Lundi 14 octobre 2024	9h00-12h00
Moléans	Mercredi 09 octobre 2024	8h30-11h30
Moulhard	Jeudi 17 octobre 2024	17h15-19h15
Saint-Christophe	Vendredi 25 octobre 2024	10h00-12h00
Saint-Denis-Lanneray (mairie de Saint-Denis-les-Ponts)	Mercredi 23 octobre 2024	9h00-12h00
Thiville	Mardi 29 octobre 2024	14h00-17h00
Unverre	Samedi 12 octobre 2024	9h00-12h00
Vald'Yerre (mairie d'Arrou)	Samedi 28 septembre 2024	9h00-12h00
	Mercredi 16 octobre 2024	14h00-17h00
	Mercredi 23 octobre 2024	14h00-17h00
Villampuy	Mardi 08 octobre 2024	15h00-18h00
Villemaury (mairie de Saint-Cloud-en-Dunois)	Lundi 21 octobre 2024	14h00-17h00
Yèvres	Jeudi 31 octobre 2024	9h00-12h00

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Les documents seront consultables de plusieurs façons :

- Lors des permanences
- Dans les mairies des lieux de permanence pendant toute la durée de l'enquête publique c'est-à-dire du 16 septembre à 9h00 au 31 octobre 2024 à 17h30 aux horaires habituels d'ouverture des mairies concernées
- Sur internet sur le site de communauté de communes : <https://www.grandchateaudun.fr/plui>

Attention, les documents ne seront consultables qu'à partir du 16 septembre 2024.

Les contributions peuvent être réalisées sur les registres ouverts dans les mairies des lieux de permanences ou envoyées par courriel à contact@grandchateaudun.fr ou par voie postale en adressant un courrier à Communauté de communes du Grand Châteaudun, A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête du PLUiH, service urbanisme, 2 route de Blois, 28200 CHATEAUDUN.

TÉLÉCHARGER LES PIÈCES DU PLUIH SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

ET APRES LES PERMANENCES...

À l'issue des permanences, la commission d'enquête, le Grand Châteaudun et les communes seront amenées à déterminer les observations retenues et intégrées au PLUiH. La commission d'enquête formalise ses conclusions (comprenant le mémoire de réponse du Grand Châteaudun) sous la forme d'un mémoire écrit dans le délai d'un mois à l'issue des permanences.

Le mémoire sera consultable à partir du 17 octobre 2024 pendant 1 an :

- sur ce site (<https://www.grandchateaudun.fr/plui>)
- au siège du Grand Châteaudun, en version papier

ET APRES L'ENQUETE PUBLIQUE

Une fois les observations retenues intégrées au sein des documents du PLUiH, ce dernier sera soumis au **vote du conseil communautaire**.

Le PLUi se substituera alors à tous les documents préexistants.

Le PLUi sera le document d'urbanisme pour les 15 années à venir après approbation en 2024.

Il se composera :

- d'un rapport de présentation
- du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- du programme d'orientations et d'actions (POA)
- des pièces opposables aux autorisations d'urbanisme : règlement graphique (= plan de zonage), règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- des annexes